ABC ACCESSOIRES
Société anonyme au capital de 250 000 francs
Siège social : 76, rue Notre Dame de Nazareth
PARIS (75003)

403 597 974 R.C.S. PARIS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

96B1420

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
05 DEC. 2000
7265
N° de dépôt :

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
N° de dépôt :

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 07 JUIN 2000

L'an deux mille
Et le sept juin à onze heures,
les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social,
sur convocation faite par le conseil d'administration suivant lettre recommandée en date du .

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Mme Aline RIGAUD préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Mr Benjamin KRIEF et Mme Yvette KRIEF, les deux actionnaires, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Mr David KRIEF est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus du quart des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les statuts de la société,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- le rapport du conseil d'administration,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un commissaire aux comptes,
- Pouvoirs à donner,
- Questions diverses.

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de la démission du commissaire aux comptes titulaire,Monsieur Jean Marc DOUKHAN 21 rue de Rome 75008 PARIS, et de la démission du commissaire aux comptes suppléant,Monsieur Michel BRONZEAU 19 rue de Daviel 75013 PARIS, décide de nommer en remplacement :
-Mr Raphaël Lucien HADDAD, domicilié à PARIS (75011) 16, avenue de la République
,
en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire, ainsi que :

-Mr Bernard BENAIS, domicilié à
PARIS (75011) 16, avenue de la République
,
en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant, pour la durée restant à courir des mandats de leurs prédécesseurs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur des présentes ou d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président
Aline RIGAUD

Le Secrétaire
David KRIEF

Les Scrutateurs
Benjamin KRIEF

Yvette KRIEF